|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22)Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 207-F** |
|  | **2 novembre 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| PROCèS-VERBALDE LADix-septième SéANCE PLéNIèRE |
| Jeudi 13 octobre 2022, à 14 h 40 |
| **Président:** M. S. SĂRMAȘ (Roumanie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Remise de certificats | – |
| 2 | Vingt-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction – seconde lecture (suite) | [197](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0197/en) |
| 3 | Vingt-cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B25) | [195](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0195/en) |
| 4 | Vingt-cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction – seconde lecture | [195](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0195/en) |
| 5 | Rapport verbal du Président de la Commission 5 sur le RTI | [DT/83](https://www.itu.int/md/S22-PP-220926-TD-0083/en) |
| 6 | Délai pour le dépôt des déclarations et des réserves | – |

# 1 Remise de certificats

1.1 Le **Secrétaire général** remet à M. Sebastian Burduja, Ministre de la recherche, de l'innovation et de la transformation numérique de la Roumanie, un certificat en reconnaissance de sa contribution en faveur du développement des TIC en Roumanie et de la réussite de l'organisation de la Conférence.

1.2 Le **Secrétaire général** remet à M. Vlad Stoica, Président de l'Autorité nationale de gestion et de régulation des communications (ANCOM) de la Roumanie, un certificat en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la Conférence et des excellents moyens mis à la disposition de la manifestation.

# 2 Vingt-septième série de textes soumis par la Commission de rédaction – seconde lecture (Document [197](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0197/en)) (suite)

2.1 Comme indiqué au cours de la séance plénière précédente, le **Président** invite les participants à faire des déclarations ou des interventions supplémentaires concernant l'adoption de la Résolution 139 (Rév. Bucarest, 2022) approuvée dans le Document 197.

2.2 La **déléguée des Émirats arabes unis** exprime la déception de son pays à propos des débats sur la Résolution 139 (Rév. Bucarest, 2022) et de la déformation des faits au cours de ces discussions, à l'occasion de laquelle les vues de certains groupes régionaux ont été sorties du contexte de la Résolution. Il a été estimé que ces groupes ne reconnaissaient pas la fracture numérique, alors que les nombreuses contributions qu'ils ont déjà soumises soulignent combien il est important de garantir l'inclusion de toutes les personnes, indépendamment de leur âge ou de leurs besoins, y compris les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins particuliers et les peuples autochtones. Les propositions portaient sur tous les aspects de l'accès universel et visaient à réduire la fracture numérique pour tous, en assurant l'accessibilité des télécommunications/TIC dans les différentes régions et les différents pays du monde. Malheureusement, ces propositions n'ont pas été acceptées. Les Émirats arabes unis ont toujours soutenu les femmes, les jeunes et les jeunes filles dans tous les secteurs et tous les domaines, aux niveaux national et international, et continuent de le faire. Les femmes représentent 50% des membres du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis et un tiers des membres du gouvernement, au sein duquel une jeune femme exerce les fonctions de Ministre d'État de la jeunesse et conduit l'action nationale visant à satisfaire les besoins des jeunes du pays. Les mesures prises rapidement par son pays pour autonomiser les femmes, soutenir les jeunes et garantir l'égalité des chances pour tous ses citoyens et résidents sont indéniables. À cette fin, le gouvernement a créé un Conseil national de la parité hommes-femmes, qui a pour mission de parvenir à l'équilibre hommes-femmes dans tous les postes décisionnels et dans l'ensemble du pays, ainsi que de faire du pays une référence en matière d'équilibre hommes-femmes en lançant des initiatives novatrices. Les Émirats arabes unis constituent donc un exemple s'agissant des efforts déployés pour réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes.

2.3 La **déléguée de la Tunisie** affirme que les femmes arabes en général, et les femmes tunisiennes en particulier, jouent, et continueront de jouer, un rôle vital dans le développement du pays à tous les niveaux, notamment aux niveaux politique, diplomatique, social et économique, et que leur participation aux côtés des hommes à cette fin apparaît très clairement.

Le pays de l'oratrice a aidé les femmes et les jeunes filles à accéder aux TIC modernes et à en tirer parti. La question de la discrimination entre les hommes et les femmes n'aurait pas dû être évoquée: les États arabes, dont la Tunisie, n'établissent pas de distinction entre les hommes et les femmes.

2.4 La **déléguée des Pays-Bas** souligne que son pays est pleinement résolu à promouvoir les valeurs évoquées dans les déclarations des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni, ainsi que dans la déclaration faite par le Danemark au nom de plusieurs pays partageant les mêmes idées à cet égard, et continuera d'accorder la priorité à ces valeurs.

2.5 Le **délégué du Mexique** regrette qu'il n'ait pas été possible de se mettre d'accord sur un texte destiné à protéger les personnes vulnérables. Dans le système des Nations Unies, tout ce qui n'est pas explicite n'entraîne pas nécessairement des actions, au détriment des groupes vulnérables, notamment les femmes, les filles, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers. En tant que communauté mondiale, les Nations Unies sont déjà convenues de redoubler d'efforts pour réduire la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre les pays, en accordant une attention particulière aux plus pauvres, aux personnes en situation de vulnérabilité ainsi qu'aux femmes et aux jeunes filles. Cela sera nécessaire pour obtenir des résultats définis plus clairement pour les groupes vulnérables en matière d'égalité hommes-femmes à la Conférence de plénipotentiaires suivante.

2.6 La **déléguée d'Oman** appuie les déclarations faites par des délégations d'États frères, en particulier les Émirats arabes unis et la Tunisie, concernant le soutien apporté à toutes les personnes, sans discrimination, en faveur de l'accès aux télécommunications/TIC comme moyen de réduire la fracture numérique. Son pays est convaincu que l'identification de certaines catégories de personnes dans la Résolution 139 risque d'exclure d'autres catégories. Oman insiste sur le fait qu'il est important de soutenir les femmes pour faire en sorte qu'elles soient sur un pied d'égalité avec les hommes et bénéficient des mêmes droits. Les bases législatives du pays reposent sur le droit islamique, conformément à la Loi fondamentale du pays, selon laquelle les femmes jouissent des mêmes droits sans aucune restriction. Au niveau politique, les femmes jouent un rôle important dans l'édification de la société omanaise et le pays cherche donc à raffermir la position des femmes et à faire en sorte qu'elles continuent de jouir des mêmes droits, ainsi qu'à promouvoir leur contribution importante au service de tous les secteurs du pays. Grâce à ces droits, inscrits dans la loi, des femmes occupent d'importants postes de direction à Oman et à l'étranger.

2.7 Le **délégué du Vanuatu** prononce la déclaration suivante:

"Le Vanuatu souhaite que cette déclaration soit consignée au procès-verbal de cette séance. Le Vanuatu souscrit aux observations du Danemark et de tous les États Membres qui ont pris la parole pour exprimer leur immense déception. Le Vanuatu reconnaît les groupes vulnérables et l'égalité hommes-femmes, y compris notre groupe autochtone, dans nos travaux. Nous constatons avec inquiétude que cette auguste assemblée n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur l'égalité hommes-femmes. Le Vanuatu s'efforce de parvenir à l'égalité hommes-femmes et, par conséquent, nous avons besoin de l'appui de tous les États Membres en faveur des petits pays insulaires, où nous devons réduire la fracture et garantir l'égalité dans le cadre de tous nos travaux."

2.8 Le **délégué du Brésil** s'associe à la déclaration commune du Danemark et se dit profondément préoccupé par l'absence de consensus sur la promotion de l'égalité hommes‑femmes, qui est un point crucial de l'ordre du jour du Brésil pour la Conférence. L'orateur reste néanmoins optimiste, dans la mesure où certains prennent la parole dans le but de réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes. Davantage d'efforts sont nécessaires et son pays, même s'il est déçu des résultats, reste déterminé et a une vision pour l'avenir. Le pays continuera d'encourager l'UIT à mettre l'accent sur la diversité et l'inclusion, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

2.9 La **déléguée du Koweït** rappelle que son pays accorde une grande importance aux femmes et a créé une association pour les femmes et les jeunes filles du Koweït. Les femmes occupent un certain nombre de postes ministériels au Koweït et le pays de l'oratrice a été l'un des premiers de la région à compter des femmes au sein du gouvernement. En outre, le pays dispose d'une autorité publique pour les jeunes, chargée de renforcer le rôle des jeunes dans la société et de préparer les jeunes à jouer un rôle important dans la société.

2.10 La **déléguée de l'Iraq** note que selon sa délégation, l'UIT est une organisation internationale spécialisée qui cherche à promouvoir les télécommunications pour tous, sans exception. L'Iraq appuie sans réserve tous les efforts déployés dans le but d'autonomiser toutes les catégories de personnes dans la société, y compris les femmes et les jeunes filles, les personnes handicapées et les personnes âgées, et souscrit aux principes de connectivité et d'accès universels aux services de télécommunication/TIC, en partant du principe que personne ne devrait être laissé pour compte. En Iraq, les femmes sont représentées dans tous les secteurs, puisque par exemple, plus d'un tiers des parlementaires iraquiens sont des femmes, et que certaines femmes ont exercé des fonctions dans plusieurs gouvernements successifs. La délégation de l'oratrice estime également que l'UIT est une organisation neutre qui tient compte des vues de tous les pays du monde; par conséquent, aucun de ses instruments, documents ou résultats de Conférence ne devrait contenir des termes qui sont contraires aux cultures, aux religions et aux législations de ses États Membres. La délégation de l'oratrice espère que l'UIT continuera dans cette voie à l'avenir.

2.11 Le **délégué d'Israël** appuie également la déclaration du Danemark et d'autres délégations partageant des vues similaires, et indique que les décisions prises, les documents élaborés et les normes établies à la Conférence de plénipotentiaires détermineront les travaux de l'UIT et des différents pays et influeront en conséquence sur les sociétés. On ne saurait ignorer que les droits des femmes sont bafoués partout dans le monde. L'orateur se demande quel message est envoyé aux femmes courageuses qui risquent leur vie en se battant pour leurs droits. L'examen de la Résolution est clos, mais l'orateur s'interroge sur les conséquences pour celles qui risquent d'être laissées pour compte et sur le message envoyé par la Conférence.

2.12 La **déléguée du Qatar** déclare que son pays est déterminé à renforcer la participation des femmes à l'édification de la société. Le pays cherche à protéger les droits des femmes à l'éducation et l'égalité des chances en termes d'emploi, convaincu qu'il est important de donner aux femmes les moyens de promouvoir la paix, la stabilité et la croissance économique et de surmonter les difficultés socio-économiques. Globalement, le pays de l'oratrice s'efforce de veiller à ce que les femmes au Qatar jouent un rôle de premier plan dans la société et la vie publique. Les femmes peuvent à présent se mesurer avec les hommes sur le marché du travail. Le Qatar appuie l'égalité hommes-femmes en ce qui concerne les possibilités d'éducation et de formation, afin de promouvoir les compétences des femmes en matière de gestion et de direction, et insiste sur l'importance d'autonomiser les femmes et les jeunes filles, les personnes handicapées et toutes les personnes sans exception, ainsi que de garantir un accès universel.

2.13 Le **délégué de la Suède** souscrit aux interventions du Danemark et d'autres pays et demande à tous les pays de reconnaître combien il est important de parvenir à l'égalité hommes‑femmes, afin de ne laisser personne de côté. La lutte en faveur de l'égalité des sexes est et devrait être l'une des grandes priorités de l'UIT, afin de réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes. Il convient également de souligner que les personnes vulnérables ne sont pas des personnes dangereuses; il peut s'agir de personnes ordinaires ou exceptionnelles, qui ne doivent pas être considérées comme dangereuses.

2.14 La **déléguée de l'Égypte** dit que son pays ne ménage aucun effort pour soutenir et autonomiser les femmes et les jeunes filles. L'objectif est d'assurer l'inclusion de toutes les catégories de personnes, hommes, femmes, jeunes, personnes âgées ou personnes ayant des besoins particuliers, afin de réduire la fracture numérique. La société égyptienne englobe toutes ces personnes et l'État s'efforce de répondre à leurs besoins. Sa délégation est présente ici, sous l'égide de l'Union, pour travailler dans l'intérêt des populations, en particulier celles des pays en développement, et cherchera toujours à parvenir à un consensus à cette fin. Elle aurait souhaité trouver un terrain d'entente acceptable pour toutes les parties prenantes sur la question à l'examen, mais la souplesse faisait défaut. Plutôt que de parvenir à un consensus sur la façon de connecter ceux qui ne le sont pas encore et de réduire la fracture numérique, en tant que concepts fondamentaux applicables à toutes les catégories de personnes, d'autres ont souhaité faire mention de catégories spécifiques de personnes. L'absence de consensus est décevante pour tous, mais il s'agit d'un échec multilatéral qui ne devrait pas être attribué à certaines parties et non à d'autres. Les femmes, les jeunes et les personnes âgées sont une priorité évidente pour les États arabes. À cet égard, l'Égypte s'efforce de réduire la fracture entre ceux qui sont connectés et ceux qui ne le sont pas et prend toutes les mesures nécessaires pour connecter ceux qui ne le sont pas encore dans les zones isolées, y compris toutes les catégories de personnes qui constituent la société. L'oratrice insiste également sur le rôle important que l'Union doit jouer dans la réduction de la fracture numérique par le biais de ses résolutions et des mesures qui en découlent.

2.15 Selon le **délégué de l'Irlande**, les statistiques montrent que les groupes démographiques examinés dans le contexte de la Résolution 139 (par exemple les jeunes, les femmes, les jeunes filles, les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins particuliers, les personnes âgées et les groupes vulnérables) nécessitent une attention particulière et une démarche ciblée de la part de l'UIT, pour faire en sorte qu'elles soient connectées. La fracture numérique n'est pas seulement géographique, elle est également démographique et il est regrettable de ne pas trouver un consensus sur certains éléments de la Résolution 139. L'Irlande est résolument favorable à ces valeurs et est convaincue qu'un effort unifié s'impose pour réduire la fracture numérique au niveau mondial et tenir compte de la fracture numérique entre les hommes et les femmes, qui a des retombées négatives directes sur les femmes et les jeunes filles. L'Irlande continuera de promouvoir et de défendre ces valeurs auprès de l'UIT et d'autres instances multilatérales des Nations Unies.

2.16 Le **délégué du Kenya** se dit favorable à la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les réseaux d'accès complémentaires, y compris les réseaux communautaires, dans la réduction de la fracture numérique. Il se félicite de l'invitation à partager des informations sur les technologies de réseau ouvertes et interopérables et de leur rôle essentiel dans la promotion de systèmes et de solutions d'accès large bande fiables et résilients. Renforcer le rôle que joue l'UIT en favorisant la mise en place d'environnements propices à des TIC financièrement abordables contribuerait considérablement à réduire les disparités en matière d'accès et d'utilisation, en particulier dans les

pays en développement. Les efforts déployés pour connecter les femmes, les jeunes filles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers devraient s'inscrire dans une démarche soutenue et déterminée, compte tenu de la diversité de toutes les catégories de population.

2.17 Le **délégué de l'Arabie saoudite** indique qu'il ne semble pas y avoir de désaccord entre les délégations quant à l'importance de l'autonomisation des jeunes et des femmes. En Arabie saoudite, les jeunes comptent pour 40% de la population et représentent la majorité de la délégation du pays à la Conférence de plénipotentiaires. Les femmes représentent environ 30% de la main-d'œuvre du secteur des TIC en Arabie saoudite, soit un pourcentage plus élevé que celui de l'Union européenne ou du Groupe des Vingt (G20). Il ne fait aucun doute que le Groupe des États arabes et tous ceux qui sont présents à la conférence s'emploieront à faire progresser la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment en autonomisant les jeunes et les femmes, en luttant contre la pauvreté et en garantissant une vie décente pour tous.

2.18 Le **délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée** prononce la déclaration suivante:

"La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'associe aux autres États Membres pour exprimer sa déception en ce qui concerne l'exclusion des femmes, des jeunes filles, des personnes handicapées, des personnes âgées, des peuples autochtones et des autres groupes vulnérables ainsi que des personnes ayant des besoins particuliers dans la Résolution 139 sur la réduction de la fracture numérique. Nous étions favorables au texte proposé de façon à inclure expressément les femmes, les jeunes filles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les peuples autochtones, les autres groupes vulnérables et les personnes ayant des besoins particuliers, qui reflète les politiques nationales des pays qui s'efforcent de réduire la fracture numérique et les disparités grandissantes en matière d'inclusion numérique au sein de ces groupes de population. Il est vraiment regrettable que cet aspect de la réduction de la fracture numérique n'ait pas pu être inclus dans la Résolution 139 ni être reconnu lors de la conférence, qui est l'organe suprême de l'UIT. Cela va à l'encontre de l'objectif plus global de l'UIT visant à "ne laisser personne de côté". La Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera de collaborer étroitement avec les États Membres qui reconnaissent la fracture numérique grandissante pour ces groupes de population et qui souhaitent que l'UIT reconnaisse dans un avenir proche les travaux que nous menons sur cette question."

2.19 Le **délégué de la Thaïlande** exprime le soutien de son pays en faveur de la déclaration du Danemark et réaffirme l'importance des questions de genre, qui s'étendent à d'autres groupes vulnérables, comme les personnes handicapées. La Thaïlande respecte différents avis et accepte la décision de consensus, mais il est à espérer que les conférences futures aboutiront à des résultats plus concrets. Si les questions liées à la réduction de la fracture numérique et à l'édification d'une société de l'information inclusive ne sont pas traitées lors de ces manifestations par les représentants présents, l'orateur se demande quand elles le seront, et par qui.

2.20 Selon le **délégué de la Chine**, l'UIT a mené de nombreuses activités efficaces pour réduire la fracture numérique. Un consensus de haut niveau a été trouvé sur d'autres résolutions pertinentes essentielles, de sorte que, bien qu'aucun consensus n'ait été trouvé sur certains éléments de la Résolution 139, cela ne signifie pas que les États Membres de l'UIT ont des avis différents sur la réduction de la fracture numérique. La Chine a appelé tous les pays à unir leurs efforts pour promouvoir la connectivité pour tous.

2.21 La **déléguée de la Fédération de Russie** déclare que son pays est favorable à la réduction de la fracture numérique pour la totalité des hommes et des femmes, afin d'améliorer l'accès aux services de télécommunication/TIC et d'améliorer et de développer les connaissances et les compétences numériques des experts. La Fédération de Russie, où l'égalité hommes-femmes est inscrite dans la Constitution depuis plus d'un siècle, considère cette égalité comme un facteur essentiel du développement pour l'UIT. Il ne faut pas oublier que la PP-18 a donné des instructions précises pour éviter les chevauchements entre les résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et des Secteurs. La délégation de la Fédération de Russie, dans laquelle les femmes, les jeunes femmes, les jeunes, les personnes âgées et les différents groupes ethniques du pays sont largement représentés, se félicite des efforts déployés par l'Union en ce qui concerne les Résolutions 70 (Rév. Bucarest, 2022), 198 (Rév. Bucarest, 2022), 184 (Rév. Bucarest, 2022), 175 (Rév. Bucarest, 2022) et 30 (Rév. Bucarest, 2022).

2.22 La **déléguée de l'Algérie** affirme que son pays souscrit aux commentaires formulés par d'autres délégations en faveur de l'égalité pour toutes les catégories de personnes de la société sans aucune distinction. Pour l'Algérie, tous les individus ont le même statut, quels que soient leur âge ou leur sexe. Par conséquent, le pays a cherché à parvenir à l'inclusion numérique, au sens global et complet, sans distinction, car identifier certains groupes risque d'avoir pour conséquence d'en omettre d'autres.

2.23 Le **Président** note que toutes les déclarations et interventions faites seront consignées dans le procès-verbal et souhaite apporter des éclaircissements sur les méthodes de travail de la Conférence. Tout représentant d'un État Membre est habilité à soulever des questions et à soumettre des propositions sur des sujets émanant du Groupe de travail de la plénière ou d'une commission. Toutefois, il a été décidé en plénière de ne pas rouvrir le débat sur les questions pour lesquelles un consensus a été trouvé. Cette politique ne constitue en aucun cas une règle, mais plutôt une approche convenue qui a jusqu'ici permis à la Conférence d'être couronnée de succès.

# 3 Vingt-cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B25) (Document [195](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0195/en))

3.1 La **Présidente de la Commission de rédaction** attire l'attention sur le fait que le projet de Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022) et le projet de Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) contiennent, respectivement au point 1 du *décide* et au point 5.4 du *décide*, un texte figurant entre crochets; le texte en question est donc soumis à la plénière pour examen.

3.2 Selon le **Président**, des consultations informelles ont abouti à un accord selon lequel le texte entre crochets sera supprimé des deux projets de résolution, étant entendu que le procès-verbal de la plénière comprendra l'instruction suivante:

 "La Conférence de plénipotentiaires charge le Conseil de l'UIT de planifier un FMPT en 2026."

3.3 Le **Président** considère que la Conférence approuve ces mesures.

3.4 Il en est ainsi **décidé**.

Projet de Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022) – Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications

3.5 Compte tenu de ce qui est indiqué dans le § 3.2 ci-dessus, le projet de Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022), sur le Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications (FMPT), ainsi modifié, est **adopté**.

Projet de Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) – Planification et durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2023-2027)

3.6 De même, le projet de Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) sur la planification et la durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2023-2027), ainsi modifié, est **adopté**.

3.7 La vingt-cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction en première lecture (B25), ainsi modifiée, est **approuvée**.

# 4 Vingt-cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction – seconde lecture (Document [195](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0195/en))

4.1 La vingt-cinquième série de textes soumis par la Commission de rédaction (Document 195), telle que modifiée en première lecture, est **approuvée** en deuxième lecture.

# 5 Rapport verbal du Président de la Commission 5 sur le RTI (Document [DT/83](https://www.itu.int/md/S22-PP-220926-TD-0083/en))

5.1 Selon le **Président**, le Président de la Commission 5 n'a plus besoin d'un rapport verbal sur le Règlement des télécommunications internationales (RTI), étant donné qu'un accord a été trouvé entre temps sur la marche à suivre. Un projet de révision de la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) sur l'examen périodique du RTI (Document DT/83) est soumis à la plénière par toutes les régions en tant que proposition commune d'adoption. Il se félicite des efforts considérables déployés par les États Membres pour parvenir à un consensus.

5.2 Le **délégué de la Jordanie** demande si le document a été publié dans les six langues officielles de l'Union et, dans la négative, s'il convient de l'approuver en anglais seulement.

5.3 Le **Président** précise que, comme pour le Document 78(Add.9)(Rév.1) approuvé à la 12ème séance plénière, l'objectif est d'examiner le texte en anglais et de le transmettre ensuite à la Commission 4 pour procéder à des alignements linguistiques, si nécessaire.

5.4 Le **délégué de la Jordanie** fait observer que les propositions de révision de la Résolution 125 (Rév. Bucarest, 2022) étaient disponibles dans les six langues officielles lorsque le Document 78(Add.9)(Rév.1) a été soumis à la plénière et demande au Conseiller juridique de fournir des éclaircissements quant au caractère acceptable de la solution proposée.

5.5 Le **délégué du Canada** se félicite de constater qu'un consensus a été trouvé et suggère que les préoccupations éventuelles concernant la version arabe du texte puissent être traitées en consultation avec les délégations arabes qui ont participé étroitement aux négociations.

5.6 Le **Conseiller juridique** confirme qu'aucun obstacle juridique ne s'oppose à l'approbation du Document DT/83 dans une seule langue, comme le propose le Président.

5.7 Le projet de révision de la Résolution soumis à la plénière est **adopté**, et le Document DT/83 est **approuvé** en première et seconde lecture.

5.8 Selon le **délégué de la République islamique d'Iran**, parvenir à un consensus sur toutes les questions soumises à la Conférence, y compris la Résolution relative au RTI, est un excellent résultat, qui est dû en grande partie à l'excellent travail accompli par le Président.

# 6 Délai pour le dépôt des déclarations

6.1 Le **Président** annonce que les déclarations sont acceptées jusqu'à trois heures après la clôture de la séance, soit 19 h 40 le jeudi 13 octobre, et que la plénière se réunira à 8 h 30 le vendredi 14 octobre, pour prendre note de ces déclarations. Le délai pour le dépôt de déclarations additionnelles est fixé à deux heures après la clôture de la réunion, les Actes finals seront établis et distribués le plus tôt possible et la cérémonie de signature aura lieu le même jour à 14 h 30.

**La séance est levée à 16 h 40.**

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO S. SĂRMAŞ

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_